

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 10

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194837>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour gracieux et agréable à voir. Toutes les autres variétés sont plus incommodes et plus ridicules qu'on ne saurait dire : la plupart pourront même passer pour grotesques. Au musée des Janissaires, à Stamboul, on en voit plus de cent formes différentes ; auprès de tous ces couvre-chefs, le tuyau de poèle est un miracle de légèreté et d'élégance.

Choisirons-nous plutôt le chapeau chinois, ou la mitre du Parsi, ou le *topi* du Sindh ? Celui-ci a pour le recommander aux adversaires du tuyau de poèle ce mérite suprême d'en être précisément l'opposé ; c'est-à-dire que sur le cylindre fondamental les bords s'adaptent au sommet, au lieu de s'adapter à la base. Nous avons aussi le sombrero mexicain, la tarbouche arabe, le prodigieux chapeau de paille du Datak, le foulard du Malais, du Javanais et de plusieurs millions de magots dans l'Extrême-Orient. Quel est celui qu'on oserait préférer à notre haut de forme ?

Au fond, il n'y a peut-être dans tout l'univers de véritablement gracieux, élégant et commode que le bonnet de peau d'agneau des Persans. Mais cette exception unique n'est-elle pas la démonstration même des difficultés du problème posé devant l'humanité ?

L'erreur commune, quand on parle du tuyau de poèle, est de le considérer *en soi*, ou en passant condamnation sur le reste de notre costume. Ce qu'on devrait considérer, c'est qu'en réalité, étant donné ce costume, il n'y a pas d'autre coiffure possible. Toute casquette et tout chapeau bas sont positivement frappés de prohibitions par la redingote. Qu'on en fasse l'expérience sur soi-même et qu'on essaie une coiffure fantaisie sur un vêtement de cérémonie ; tout le monde en a eu l'occasion : l'effet en est si désastreux qu'il a fini par devenir symbolique d'un type. Il suffit de dire : « C'est un homme qui porte une casquette ou un chapeau melon avec la redingote », pour qu'on soit immédiatement fixé. L'inverse est également vrai d'ailleurs, quoique à un moindre degré ; chacun sait combien le chapeau haut de forme hurle de se voir accouplé au veston.

Dégageons la loi : un couvre-chef bas de forme ne peut pas s'associer l'habit long.

C'est fâcheux, car les coiffures basses sont nombreuses dans ce monde et presque toutes agréables à porter ; on peut même affirmer que ces coiffures sont le vœu de la nature. Mais quoi ! nous ne sommes plus des hommes de la nature et il y a dans la mode de nos vêtements une logique, une harmonie qui s'imposent. Voilà pourquoi nous porterons des tuyaux de poèle aussi longtemps que nous aurons des redingotes, et bien nous ferons. Car l'un et l'autre se complètent au même titre que le justaucorps avec le chapeau à plumes.

On ne saurait d'ailleurs refuser au moins un mérite au tuyau de poèle : c'est de présenter le symbole même de la solvabilité, quand il est neuf, et de revêtir les aspects les plus émouvants, quand il vieillit.

On biellio.

S'on àmè avai à férè avoué dài dzeins que vo dioint tot net cein que peinsont, qu'on sà à quiet s'ein teni, on àmè assebin cllião que vo vouâtont ein face et

que ne viront pas la téta po vo repondrè, à mein que cein séyè dài biellio, que n'est ma fai pas dè lão fauta, kà lè pourro diablio sont d'obedzi dé vouâti d'on coté po vairè dè l'autro.

Noutron dzudzo dè pé, qu'est la fleu dài bon citoyeins, a dou ge que ne sont pas bin accobiâ, qu'on ne sâ jamé bin adrâi iò guegnè ; l'est biellio, que cein ne douté rein à sè bounès qualité, kâ se y'a eauquon qu'est dè respectâ, l'est bin li.

L'autro dzo, on gendarme lâi aminè trâi chenapans que roudâvont pè lo vellazdo et qu'on achenâvè d'avâi robâ dein 'na maison foranna. Lo dzudzo lè fâ eintrâ dein son bureau po lão férè férè on petit bet dè comparuchon.

Lè trâi pandoures étiont lè z'ons à coté dâi z'autre dévant lo dzudzo qu'étai achetâ su sa chaula vai sa trablio iò tint son papâi, sa plionma et son potet, et que démandè à cé dè gautse :

— Dè iò étès-vo, et coumeint vo dit-on ?

Lo dzudzo coudessâi bin vouâti lo gaillâ ein lâi démandeint cein ; mà sè ge seimblâvont branquâ contrè cé dâo mâtin que crâi que l'est à li qu'on dévezèt et que repond :

— Su dè Vela-Riondet et m'appelo Djan Quenet.

— Ne vo démando rein à vo ! lâi fâ lo dzudzo ein faseint état dè sè veri contrè li ; mà lo troisiémo lulu, cé dè drâite, que crâi que lo dzudzo lo vouâti, lâi fâ :

— Mâ ne vo z'é rein de.

Lo pourro dzudzo que sè crâi que cllião z'estaffiés sè fotont dè li, lão fâ on savon que n'étai pas pequâ dâi vai, et a dâ lè férè veni l'on après l'autre découtè li po poâi s'espliquâ avoué.

On rudo mau dè deints.

— Et t'as deinsè tant mau'âi deints, mon pourro Sami ?

— Oh câise-tè, Abram, y'e dè cllião radzès dè deints que me font vairè dâi z'épélùes, que ne sé pas iô mè mettrè et ni què déveni.

— Cein tè preindt-e soveint ?

— Totès lè cinq minutès.

— Et diéro cein dourè-tè ?

— On bon quard d'hâora.

Lugubre imbroglio.

Une aventure extraordinaire, qui aurait pu se prolonger indéfiniment, a mis dernièrement en révolution le petit hameau de Bohas, situé non loin de Bourg.

Il y a quelque temps, un voyageur voulut traverser à la nage la rivière l'Ain, en amont du pont de Cize, et, malgré les observations d'un berger qui lui faisait remarquer que la rivière était très grosse, l'individu se déshabilla, mit ses hardes au bout d'un bâton et se mit en devoir de passer l'eau.

A peine avait-il fait quelques pas, qu'entrainé par le courant, il disparut.

Six jours après, le cadavre du noyé fut repêché, et c'est ici que commence l'imbroglio.

On commença par reconnaître le cadavre pour celui d'un marchand de bœufs habitant Bohas et nommé Bernoux.

Tout le monde étant bien d'accord sur ce point, on le transporta chez lui, et on fit les préparatifs du service.

Mais voici qu'au moment où l'on venait de le mettre en bière, M. Bernoux apparut en chair et en os, bien vivant et rentrant d'une tournée assez lointaine qu'il venait de faire pour son commerce de bestiaux.

De voir ce revenant, les bonnes gens n'en revenaient pas.

Cependant, il fallut bien se rendre à l'évidence.

On décloua le cercueil, et, cette fois, on reconnut le cadavre, à l'unanimité, pour la mortelle dépouille d'un nommé Trignat, dit l'Hercule, habitant Chagriaz. L'Hercule avait disparu de son domicile depuis quinze jours.

Cette fois, il n'y avait donc plus d'erreur possible. Le corps fut enseveli et enterré : toute la famille assista à la cérémonie et fit dire deux messes à son intention.

Aussi, quelle ne fut pas la stupéfaction des habitants quand, le lendemain, ils virent apparaître Trignat, Trignat lui-même, en personne, qui s'étonnait fort de l'effroi qu'il semait sur son passage.

Pour la troisième fois on remit le noyé au jour. Il fut retourné et examiné. Où avait-on la tête ? Cette fois plus de doute, on était en présence de M. Joachim Durantin, et de nul autre. Ce M. Joachim Durantin, clerc d'huissier à Oyonnax, ayant précisément disparu de l'étude depuis onze jours sans donner de ses nouvelles.

On inhuma donc ce pauvre Durantin en grande pompe au milieu d'une foule énorme, et les commentaires d'aller leur train, lorsqu'on vit descendre du chemin de fer, qui ? M. Joachim Durantin, qui était allé tout bonnement passer quelques jours, pour s'amuser un brin, à la ville voisine.

Furieux qu'on l'eût enterré en son absence et sans le prévenir, il se refuse naturellement à payer les frais de ses funérailles.

Quant aux habitants de Bohas, ils ont renoncé à établir l'identité de l'encombrant cadavre.

(*Almanach Vermot.*)

Une singulière coutume :

A la cour d'assises de Venise, lorsqu'un accusé va être condamné à la peine de mort, un individu revêtu d'une

longue robe noire s'avance devant les magistrats, les salue profondément et prononce ces paroles : « Rappelez-vous le boulanger ». Puis il salue encore et se retire.

Voici l'explication de cette étrange coutume :

Il y a trois siècles, un boulanger fut exécuté à Venise pour un crime dont il n'était pas coupable. Lorsque son innocence fut reconnue, les magistrats versèrent une somme d'argent dont l'intérêt sert à alimenter une lampe dans le palais des doges. On l'appelle la « lampe d'expiation ».

Maîtresses de maison et servantes en Amérique.

On se fait en général une idée fort exagérée de l'opulence des Américains. Il n'existe sur tout le territoire des Etats-Unis que quatre vingt-cinq mille personnes dont le revenu dépasse vingt mille francs. En France, ce chiffre de dépenses annuelles représenterait une aisance assez honnête, mais si l'on tient compte des prix excessifs qu'atteignent de l'autre côté de l'Atlantique les choses nécessaires à la vie, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'à l'exception d'une demi-douzaine de privilégiés dont les fortunes réunies formeraient un total de plusieurs milliards, et de cinq ou six mille millionnaires authentiques, les malheureux rentiers du nouveau-monde, loin d'exciter l'envie de leurs frères du vieux continent, mériteraient plutôt d'attirer leur pitié.

En Amérique, les hommes peuvent, à la rigueur, chercher, dans l'exercice d'une profession, un divertissement aux petites misères quotidiennes de la vie, mais les maîtresses de maison sont à plaindre.

Non seulement elles sont obligées de recourir sans cesse aux artifices les plus ingénieux pour rétablir l'équilibre d'un budget toujours chancelant, mais encore elles sont condamnées à pourvoir de leurs propres mains aux soins matériels du ménage.

Une Américaine qui a vingt mille francs de rentes n'a pas, en réalité, de domestiques. On ne saurait, en effet, donner ce nom à de pauvres filles venues des pays les plus déshérités de l'Europe, et brusquement transportées dans un autre milieu et une autre civilisation. Les malheureuses enfants de l'Irlande ignorent les premiers éléments de la cuisine ; les Norvégiennes ne comprennent pas l'anglais, les Italiennes de la Calabre ou de la Pouille ont une égale peine à apprendre la langue de leur nouvelle patrie et les premières notions de la propriété.

C'est toute une éducation à entreprendre, mais à peine l'apprentie servante commence-t-elle à connaître un peu son métier, qu'elle donne son congé.

Les filles de chambre et les cuisinières nées dans le nouveau-monde causent encore plus de soucis à une maîtresse de maison. Elles exigent un salaire de deux cents francs par mois, se font un plaisir de casser de la porcelaine et considèrent les soins matériels du ménage comme un travail déshonorant. Le tablier blanc et le petit bonnet sont à leurs yeux les emblèmes d'une intolérable servi-

tude ; jamais elles ne se résignent sans arrêter-pensée à une profession qui leur paraît incompatible avec le principe de l'égalité parfaite qui doit exister entre toutes les citoyennes des Etats-Unis.

Après une série d'expériences malheureuses qui se renouvellent au bout de chaque mois et souvent même à la fin de chaque semaine, la maîtresse de maison renonce à former des élèves incapables de profiter de ses leçons ou à subir les impertinences des petites Yankees de pure race, rebelles à toute discipline. Attristée et découragée par des échecs sans nombre, elle vend son mobilier et va s'établir à l'hôtel avec son mari et ses enfants.

Il existe aux Etats-Unis des milliers de familles dont les revenus atteignent une vingtaine de mille francs et qui n'ont pas de domicile. Ce régime de table d'hôte et de chambre garnie paraît intolérable à un ménage européen, mais il est le seul qui puisse procurer à une femme américaine un peu de repos de corps et d'esprit. Du même coup la question des domestiques se trouve tranchée et de sérieuses économies peuvent être réalisées sur un budget moins exposé à des dépenses imprévues.

LE VOYAGE DE SUZETTE

On annonce que la compagnie Scheller, du théâtre de Lausanne, terminera la saison de comédie par une pièce-féerie : *Le Voyage de Suzette*, en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur.

Cette pièce à grand spectacle attirera en foule, non-seulement les Lausannois, mais aussi un très grand nombre de personnes du canton. Aussi croyons-nous faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant, d'après la *Scène*, de Genève, l'analyse suivante :

Une cinquantaine d'années avant l'époque où commence l'action, deux enfants naissaient dans un petit village près de Paris. Jacques Verduron et Pierre Blanchard (tels étaient les noms des deux bébés) eurent la même nourrice, allèrent au même collège, vécurent comme deux frères, et, devenus jeunes hommes, épousèrent les deux sœurs. Leurs femmes devinrent mères le même jour : Verduron eut une fille qu'il appela Suzette, et Blanchard un garçon qui reçut le nom d'André. Les deux amis étaient fort loin d'être dans l'aisance ; ils résolurent de se séparer et d'aller chercher fortune chacun de son côté. Verduron, qui était devenu savant, partit pour l'Angleterre et Blanchard, se sentant du goût pour le commerce, se rendit aux Indes. Mais avant de se quitter, ils se promirent de marier leurs enfants quand ceux-ci auraient vingt ans.

Au moment où la pièce débute, nous nous trouvons à Ispahan ; Blanchard, qui a amassé une fortune énorme, ra-

conte l'histoire qui précède. Il n'a pas eu de nouvelles de Verduron depuis leur séparation. L'époque où le mariage doit se faire approchant, le riche nabab a envoyé des émissaires fouiller les cinq parties du monde pour découvrir son vieil ami. Ils reviennent tous breddouilles, sauf un qui a retrouvé Verduron à Barcelone, où il vivait pauvrement avec sa fille, en dirigeant une petite école. Comme André est libre de cœur, Blanchard décide qu'il partira chercher Verduron et Suzette.

André, suivi de son domestique Pinsonnet, part pour Barcelone, mais, en chemin, il se dit qu'il voudrait étudier Suzette avant de la demander en mariage, et il reste à Athènes où il attendra que ses envoyés la lui amènent. Pinsonnet continue sa route et arrive juste au moment où Suzette allait épouser don Giraflor, un riche hidalgo dont elle ne consentait à devenir la femme que par dévouement pour son père, qu'elle voudrait voir dans une situation plus florissante. En apprenant que Blanchard a fait fortune et qu'il lui rappelle sa promesse d'unir leurs enfants, Verduron, enchanté, envoie promener Giraflor, puis il monte avec sa fille et Paquita sa suivante, sur une tartane que Blanchard a mise à leur disposition.

Les voyageurs débarquent à Athènes où André les attend avec impatience. Il se présente sous le nom de Valentin, un envoyé de Blanchard ; il trouve Suzette charmante et commence une cour en règle, mais ne tarde pas à quitter l'inconscient en s'apercevant que Suzette ne le regarde pas d'un œil indifférent.

Tout irait pour le mieux si deux personnages ne venaient se jeter à la traverse de leurs amours : Giraflor, qui avait suivi les traces de Suzette, et Cora, une jeune esclave éprise d'André, qui le suit à son insu à l'aide d'un costume masculin. Giraflor et Cora, qu'une circonstance fortuite met en présence, se confient leurs mécomptes et jurent de mettre obstacle à l'hymen d'André et de Suzette. Pour réaliser ce projet, ils font enlever Verduron et son gendre par le brigand Corricopoulos. Giraflor espère pouvoir s'emparer de Suzette, en l'absence de son père et de son fiancé ; mais elle se rend sous un déguisement au camp des bandits. La courageuse fille ne réussit qu'à se faire capturer par Corricopoulos qui la vend à l'agent du seigneur Omar-Pacha, chef de la police de Smyrne, lequel désirerait augmenter son sérail d'une beauté française.

André et Verduron sont délivrés par des soldats grecs que Pinsonnet a conduits à la retraite des brigands. Ils s'embarquent pour Smyrne, mais leur navire échoue sur une côte éloignée. Verduron, Pinsonnet et Paquita se trou-